

## Villers-Bocage. Inhari accompagne l'amélioration des logements

Jeudi soir, au centre Richard-Lenoir, un conseiller technique d'Inhari, structure pour le développement durable de l'habitat, a fait le point sur le protocole « Habiter mieux ».



*Alexandre Baudin a rappelé le rôle de l'Inhari dans l'opération « Habiter mieux » réservée aux propriétaires occupants*

Inhari est une association qui accompagne depuis plus de 60 ans les collectivités territoriales et les particuliers dans leurs projets d'habitat et de réhabilitation de logements. Inhari est implanté en Normandie et dans les Hauts de France. « **Nous apportons ainsi notre expertise aux particuliers sur l'état général de leur logement** », informe Alexandre Baudin, de l'agence Inhari basée à Hérouville-Saint-Clair. Le conseiller technique est intervenu jeudi soir, devant une quinzaine de personnes dont une majorité d'élus. « **Nous conseillons sur la mise en œuvre de travaux performants au niveau énergétique et nous nous occupons du montage des dossiers. La première étape commence par un questionnaire et une visite du domicile selon la situation.** »

Pour bénéficier de cet accompagnement, les bénéficiaires doivent posséder une résidence principale construite depuis plus de 15 ans, sauf pour les personnes handicapées, et de faire réaliser les travaux par des professionnels RGE (reconnus garants de l'environnement).

Chaque accompagnement est individualisé. Ainsi, Patrick, habitant à Aunay-sur-Odon, présent à la réunion, et dont la « **maison est en pierre de Caen** », a demandé qu'elle est la solution pour l'isoler. « **Un diagnostic global du bâti et une évaluation de la consommation énergétique avant tous travaux sont essentiels** », lui a répondu Alexandre Baudin.

« **Le financeur principal est l'Anah (Agence nationale de l'habitat, organisme public), qui subventionne de 35 à 50 % sur un montant de 20 000 € de travaux HT** », précise Alexandre Baudin. Une prime de l'État allant jusqu'à 2000 € peut être allouée comme une aide de la Région Normandie de 2 500 € si les travaux apportent un gain énergétique de 40 %, de 4 000 € pour un gain de 60 % et un chèque de 9 200 € pour une rénovation en bâtiment basse consommation (BBC).

Le Département du Calvados peut apporter une avance remboursable de 6 000 € à 0 % pour les travaux de chaudières bois et énergie. Les caisses de retraite avec une subvention ou un prêt et Pré-Bocage Intercom, qui accorde une prime, sont aussi des interlocuteurs dans le cadre d'une rénovation.